



**RETURN BIDS TO :**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**  
Bid Receiving - Réception des soumissions:

Correctional Service Canada / Service correctionnelle du  
Canada – Prairie Region  
Contracts & Materiel Services  
3427 Faithfull Avenue  
Saskatoon, Saskatchewan  
S7K 8H6

Attention: Claudette Chabot

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

**Proposal to: Correctional Service Canada**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise  
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation  
remain the same.

**Proposition à: Service Correctionnel du Canada**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication  
contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments — Commentaires :**

**THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY  
REQUIREMENT – CE DOCUMENT COMPORTE DES  
EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.**

**Issuing Office – Bureau de distribution**

Correctional Service Canada / Service correctionnelle du  
Canada – Prairie Region  
Contracts & Materiel Services  
3427 Faithfull Avenue  
Saskatoon, Saskatchewan  
S7K 8H6

<b>Title — Sujet:</b> <b>Service de psychiatre – établissements de Bowden and Drumheller</b>	
<b>Solicitation No. — No. de l'invitation</b> <b>53700-17-2476670-A</b>	
<b>Solicitation Amendment No. — No. de modification de l'invitation</b> <b>001</b>	<b>Date:</b> <b>Le 10 octobre, 2017</b>
<b>GETS Reference No. — No. de Référence de SEAG</b> <b>53700-17-2476670-A</b>	
<b>Solicitation Closes — L'invitation prend fin</b> <b>at /à : 14 :00 CST / Heure normale du centre</b> <b>on / le : October 12, 2017 / le 12 octobre 2017</b>	
<b>Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à:</b>  <b>Claudette Chabot</b> <b><a href="mailto:501Contracts@csc-scc.gc.ca">501Contracts@csc-scc.gc.ca</a></b>	
<b>Telephone No. – No de téléphone:</b> 306-659-9255	<b>Fax No. – No de télécopieur:</b>
<b>Destination of Goods, Services and Construction:</b> <b>Destination des biens, services et construction:</b>  <b>Bowden and Drumheller Institutions, Prairie Region</b>	
<b>Instructions: See Herein</b> <b>Instructions : Voir aux présentes</b>	



La modification 001 à l'invitation est émise pour:

1. Répondre aux questions 1 à 4 reçues au cours de la période d'invitation;

---

**Questions et réponses 1 à 4:**

Question 1

Dans le cas des services télépsychiatrie, le fournisseur doit-il remplir à la fois le tableau (a) i et le tableau (a) ii?

Réponse 1

Oui, les deux tableaux doivent être remplis au cas où le psychiatre devrait se présenter à l'établissement pour que nous disposions alors d'un taux à utiliser. Les services en question sont actuellement fournis par télépsychiatrie, mais même si l'entrepreneur actuel n'a pas eu besoin de se présenter sur les lieux, il pourrait y avoir des occasions où l'entrepreneur aurait à le faire.

Le taux horaire des services sur place doit inclure les frais de déplacement, car aucune disposition à l'intérieur du contrat ne prévoit le remboursement des déplacements sur les lieux.

Question 2

Les heures facturées comprennent-elles seulement les heures cliniques ou incluent-elles également la rédaction des notes à la suite des séances de consultation?

Réponse 2

L'entrepreneur doit facturer les heures cliniques ainsi que la rédaction des notes cliniques, etc.

Question 3

Comment la continuité des services est-elle assurée si l'entrepreneur doit s'absenter en raison de maladie ou de vacances?

Réponse 3

Il est escompté que l'entrepreneur devant s'absenter (en raison de maladie ou de vacances) maintiendra la continuité en mettant en place un plan de remplacement pour ces occasions. En d'autres termes, il incombe à l'entrepreneur de faire appel à un psychiatre le remplaçant pour assurer la continuité des services comme précisé à l'annexe B – *Énoncé des travaux*.

Question 4 :

Sur la base du paiement (annexe B), pouvez-vous préciser si les 10 heures estimées pour la consultation téléphonique sont mensuelles ou annuelles?

Réponse 4 :

L'estimation de 10 heures pour la consultation téléphonique est un total annuel.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.